



Resiliation permis un euros par jours

Par **ryo69**, le **13/09/2013** à **19:55**

Bonjour
J'ai déménagé chez mes parents. J'avais un forfait de 25h dans une auto-école là où je faisais mes études, j'ai eu mon code et j'ai conduit que 3h. Je suis inscrit à cette auto-école avec l'offre
Est-ce que je peux
Bonjour,
Je suis inscrit dans une auto-école, j'ai eu un crédit de 1000 eur avec l'offre de 1 eur par jour, et l'auto-école a été payée intégralement par la banque,
J'ai eu le code, et j'ai fait seulement 3 heures de conduites, il me reste 22h environ
maintenant j'ai déménagé de la ville où mon auto-école se situe, je ne peux plus y aller pour faire le reste des heures de conduite, est-ce que l'auto-école pourront-ils me rembourser la somme des prestations non utilisées,
voici 2 photos qui résument le contrat
...
<http://imageshack.us/photo/my-images/832/n1lr.jpg/>
<http://imageshack.us/photo/my-images/209/e744.jpg/>
Merci par avance !!